



*Syndicat Mixte du SCoT
du Carmausin, du Ségala,
du Causse et du Cordais*

Les ateliers thématiques du SCoT

Le mardi 14 octobre à Cap Découverte

Synthèse de l'atelier 1 :

Structuration urbaine du territoire et dynamiques sociodémographiques

Synthèse des éléments présentés par le bureau d'études :

- ➔ Scénario du SCoT plébiscité pendant les ateliers d'émergence de juillet : un territoire de SCoT avec ses particularités mais complémentaire avec le bassin albigeois et les pôles voisins
- ➔ L'aire urbaine albigeoise se propage sur la partie Sud du territoire avec une concentration de la population entre Carmaux et Albi
- ➔ Une croissance significative de la population des communes situées en périphérie des villes-centre. Un développement de l'urbanisation marqué sur les communes des axes de communication structurants
- ➔ Une distorsion entre les dynamiques démographiques et les offres urbaines et villageoises : une installation des jeunes ménages le long des axes principaux sans lien avec la capacité d'accueil des communes et un essoufflement des pôles urbains qui concentrent pourtant l'offre la plus large de services et équipements.
- ➔ Sur les zones moins attractives, on constate un phénomène de vieillissement de la population et une diminution de la taille des ménages.

Synthèse des échanges des participants :

- Le SCoT va-t-il prendre les décisions à la place des communes ?

Le SCoT n'a pas vocation à agir au niveau de la parcelle comme un document d'urbanisme local. Il a pour objectif de fixer les grands équilibres du territoire : toutes les communes ne peuvent pas accueillir un lycée, une piscine... Les équipements doivent être pensés dans une stratégie globale de territoire.

De même la question suivante est posée : « Faut-il une école sur chaque commune ? »

C'est une chose sur laquelle les communes n'ont pas de prise, on ne peut pas décider de la présence d'enfants.

Pour autant aucune commune ne doit être marginalisée et des stratégies doivent être développées (mutualisation d'équipements, de services, renforcement des systèmes existants de tournées...).

- La **carte intercommunale** va subir des modifications en 2017. Les nouveaux groupements ne vont-ils pas remettre en question tout le travail réalisé dans le cadre du SCoT ?

Il faut conduire les projets à l'échelle actuelle et continuer à avancer tout en favorisant un dialogue « inter-SCoT » avec les territoires voisins. Peut être le travail réalisé pourra-t-il au contraire influencer sur les futurs découpages.

- Question de l'**essoufflement des centres** urbains au profit d'une croissance de l'**urbanisation** sur les communes rurales périphériques. Le phénomène n'est-il pas le même que celui que l'on constate à l'échelle des communes avec un centre-bourg qui se « vide » au profit de zones périphériques ?

Cas de Valence d'Albigeois : Le PLU n'a pas permis de construction dans les hameaux. L'urbanisation est contenue sur le bourg de Valence. C'est la résultante d'un projet et d'un choix communal.

Cas de Penne : Le cœur historique du bourg n'est pas adapté aux conditions de vie actuelle (problèmes liés à la topographie, au stationnement...). Ainsi ce sont les hameaux qui accueillent la croissance démographique de la commune.

Ce cas de figure s'applique également au cœur historique de Cordes sur Ciel.

Cas de Laparrouquial : aujourd'hui 10 maisons sont à vendre sur la commune. Ces corps de ferme pourraient abriter plusieurs logements. La question des autres modes d'habitat possibles se pose, et notamment celle de l'offre en logements locatifs, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural.

Cas de Vindrac : Tous les permis sont refusés. Il n'y a pas de carte communale mais elle ne résoudra pas tout.

- Habitat et **énergie** : Il y a un parc locatif existant les communes du pôle carmausin (logements de l'Office HLM et de Néolia). Mais quel est l'état énergétique de ce parc ? Le coût du logement est une chose mais les factures énergétiques ne doivent pas alourdir le loyer par ailleurs.

- Question de la **mobilité**. Où se trouve l'emploi ? Les jeunes ménages s'éloignent pour construire mais comment organiser le transport vers les pôles d'emploi ?

La thématique de l'accès aux transports collectifs est une question qui doit être abordée dans le cadre d'un SCoT. La mobilité ainsi que les points vus en amont posent la question de la **capacité d'accueil des territoires**.

Le transport à la demande existe mais il n'est pas toujours adapté aux besoins.

En matière de transports, l'albigeois a longtemps constitué un verrou. Aujourd'hui avec l'achèvement des travaux routiers, « le verrou va sauter ». Mais le territoire n'est pas en première ligne de la dynamique de la métropole régionale et des projets comme les Portes du Tarn à Saint Sulpice vont enfoncer le clou.

Le territoire doit travailler sur ce qu'il a de plus ou de différent de ces territoires là. Les outils que l'on a : les Zones d'Activités. L'Aveyron a su développer son économie autour de la RN 88.

- Question du **mitage**. La succession des lois SRU, Grenelle et maintenant Alur démontre toute la difficulté à agir en matière de préservation agricole. Le mitage est un phénomène difficile à endiguer.

La question doit se poser ainsi : Quel est le projet agricole du SCoT ? C'est un volet fort du SCoT et il faudra s'accorder sur des prescriptions.

- **Forme urbaine et densité**. Plutôt que de densité, on peut parler d'« intensité territoriale », de secteurs où il va se passer plus de choses.

Le foncier est précieux. « On n'a qu'une seule terre ». La vente de foncier ne peut pas être une réponse au problème des retraites agricoles. L'ouverture à l'urbanisation doit être le fruit d'un projet de développement réfléchi et non pas celui d'une opportunité financière.

En matière de développement urbain, il est très difficile pour les communes morcelées en plusieurs hameaux équivalents de désigner une centralité. Le document d'urbanisme est un premier pas essentiel pour se poser ces questions.

Cas de Saussenac : A l'élaboration de la carte communale, il a fallu choisir une centralité. C'est ici que les équipements ont été réalisés (assainissement collectif) et que l'habitat a été développé. On ne peut pas développer tous les hameaux (notamment pour des raisons financières), il faut faire des choix. Le document d'urbanisme permet cela.

Réflexion d'une participante : à quelle échelle une commune est-elle viable ? En se détachant des logiques de clocher, « réfléchissons aux bonnes échelles avant que cela ne nous soit imposé ». Question de la mutualisation (exemple cité des RPI) et de la taille critique des communes : opportunité des communes nouvelles, des fusions de communes ?

- Nécessité de travailler sur les **spécificités du territoire**. Qu'est ce que le territoire a à offrir ? Quels sont les signaux que le SCoT veut envoyer aux territoires voisins et notamment à l'Albigeois ?

« Le Carmausin a une histoire riche de 200 ans avec une culture issue du mixage des populations ». Qu'est ce qu'on en fait ? « Aujourd'hui le Carmausin n'est pas une destination touristique forte ». Autres atouts : le marché, le site de Cap Découverte (« beaucoup de gens y vont mais pas les carmausins »), l'agriculture et les circuits courts (fromageries notamment).

Soigner les entrées de villes, soigner l'aménagement paysager des Zones d'Activités... Le territoire doit être mis en valeur, sans tomber dans du marketing territorial.

Niveau tourisme, une étude touristique a été menée sur le Carmausin Ségala. L'**intérêt touristique** existe mais l'offre en infrastructures a des manques : hôtellerie, campings de gamme... Il y a des choses à développer pour être plus attractifs et c'est valable sur l'ensemble du territoire SCoT.

Autre atout du territoire : la richesse des **paysages**. Mais ils commencent à se détériorer. On assiste à une banalisation du paysage avec le modèle pavillonnaire actuel très standardisé.

Sur Penne et la vallée de l'Aveyron, le foncier « échappe » aux locaux : de grandes propriétés foncières se vendent à des grands groupes pour l'installation notamment de chasses privées.

- Un point de vigilance est noté par plusieurs élus de petites communes rurales présents à l'atelier : Le SCoT doit prendre en compte les différentes strates du territoire : le pôle urbain, les bourgs et les petites communes. Chacun doit s'y retrouver. Nécessité d'aborder la réflexion SCoT en fonction de ces **typologies de communes**.

Dernier tour de table en guise de synthèse. Chaque participant est invité à mettre un thème en avant pour conclure les débats :

- Besoin de typologies de territoires dans le travail du SCoT pour ne pas écarter les communes rurales
- Question du lien social, le développement d'internet et de la fibre optique ne répond pas à tout.
- Où l'on habite, où l'on travaille et comment on s'y rend
- Les petites communes dans 30 ans. Quel avenir ? Les regroupements communaux ne solutionneront pas tout.
- Le locatif dans les petites communes rurales
- Transport ferroviaire : Carmaux et Cordes ont une gare. Des gens prennent le train à Cordes pour aller travailler.
- La démographie du territoire dans 15 à 20 ans. Les personnes âgées ne seront plus là. Il y a des modifications démographiques à anticiper dans le diagnostic du SCoT.
- Comment attirer les jeunes ménages avec enfants sur les petites communes rurales.
- Question de la désertification médicale avec notamment « une épée de Damoclès » sur la polyclinique de Carmaux.

La DDT rappelle que dans le cadre du Porter à Connaissance, l'Etat a produit une note **d'enjeux**. Chacun est invité à la consulter (document joint au compte rendu).

Synthèse de l'atelier 2 :

Evolutions et Dynamiques des espaces agricoles et forestiers

Synthèse des éléments présentés par le bureau d'études :

1. Occupation de l'espace et systèmes d'exploitation :

- La **SAU** (superficie utilisée par l'agriculture) représente près **60% de la superficie du périmètre SCoT** (56 567 ha en 2012)
- **1411 exploitations agricoles** à dominante élevage (58% de prairies) mais cheptel en recul (notamment pour la production bovin-lait)
- **Des systèmes de productions diversifiés** (polyculture et poly-élevage) ce qui donne une plus grande faculté d'adaptation aux évolutions des marchés mais qui se traduit également par un paysage diversifié avec une richesse biologique (faune- flore)
- Depuis 1988 :
 - 2 fois moins d'exploitations (soit 2 fois moins d'emplois agricoles) et une perte globale de 10% de la SAU
 - Un agrandissement significatif des exploitations de 39 ha (en 2000) à 47 ha (en 2010)
 - 80 % sont des exploitations individuelles (60 % de la SAU) et les 20 % en mode sociétal occupent 43 % de la SAU (97 ha en moyenne/exploitation)
 - 40% des exploitations sont sans successeur connu (25% des exploitants ont plus de 60 ans et 18 % ont moins de 40 ans)
 - Marge brute moyenne : 43 400 € par UTA (actif à temps complet)
- **Poids de l'activité agricole :**
 - Population active agricole : 1829 personnes représentant 1 240 UTA
 - 1 537 établissements (exploit agricoles et activités induites) avec 285 salariés
- **Des filières agricoles de qualité**, intégrées dans les circuits de la grande distribution
- **Une dynamique des circuits courts** (près d'une exploitation sur 5) et une filière AB émergente (39 exploitations labellisées ou en conversion soit moins de 2% de la SAU)
- **La production (théorique) du territoire permettrait de nourrir une population de 155 000 habitants** (avec 2 850 emplois potentiels) en modifiant les systèmes de production pour les orienter en circuits courts alimentaires.

2. La problématique foncière : foncier de plus en plus cher

- **L'urbanisation** (467 ha consommés entre 2000 et 2009)
 - La péri urbanisation autour de Carmaux
 - Le développement linéaire sur les axes de circulation
- **L'installation agricole de plus en plus difficile** : tensions sur les prix et ralentissement
- **L'agrandissement des exploitations en place** : développement des formes sociétaires et spécialisation, hausse des plafonds de l'ICHN
- **Concurrence urbanisation et agriculture accentuée** (directive nitrates interdit l'épandage si pente > 20%, donc les terres agricoles les moins pentues sont encore plus vitales pour l'agriculture)

3. Les pressions sur l'environnement

- **Risques d'érosion** : nécessité de préserver les espaces les plus fragiles
- **Qualité de l'eau** : 22 communes classées en zone vulnérable « nitrate » + l'ensemble du territoire du SCoT est classé zone sensible à l'eutrophisation : retenues de Fontbonne et de la Roucarié (captages Grenelle)
- **Gestion de la ressource en eau** (irrigation/ eau potable)
- **Emissions de Gaz à Effet de Serre** (élevage)

Des outils sont déployés sur le territoire : MAE, PAT Fontbonne-Roucarié, PMBE, etc...

Synthèse des échanges avec les participants : quelle agriculture demain ?

- ➔ Les dynamiques d'installation sont fragiles sur le territoire et de plus en plus de contraintes pèsent sur l'activité agricole : risque d'abandon de l'activité d'élevage sur les terrains les plus pentus, problème des coûts de mise aux normes des bâtiments d'élevage.
- ➔ Des agriculteurs sont engagés dans des démarches plus respectueuses du milieu naturel : modification du travail du sol pour limiter l'érosion et développer une agriculture « raisonnée ».
- ➔ Les mesures de « verdissement » de la PAC devraient permettre de mieux préserver les milieux naturels, l'élevage, et limiter les intrants.
- ➔ Les agriculteurs pointent du doigt les pollutions industrielles et domestiques.
- ➔ Certains agriculteurs sont engagés dans des démarches de diversification : agro-tourisme et production d'énergie renouvelable (photovoltaïque et biogaz).
- ➔ Les filières de qualité et les circuits courts de proximité ont des potentialités de développement.
- ➔ Le changement climatique, qui va se traduire par de nouvelles pressions sur la ressource en eau et une augmentation des risques d'érosion, peut conduire à remettre en cause certaines productions (remplacement du maïs par le sorgho) ou à implanter de nouvelles productions (agro-matériaux).

Les enjeux agricoles (dans le cadre du SCoT) ont été ébauchés :

- Maintien et développement de l'agriculture : reprise-installation, préservation du foncier agricole (tout en permettant l'accueil de nouveaux habitants), permettre l'intervention publique sur des secteurs à enjeux (afin de limiter l'agrandissement et de faciliter l'installation).
- Pérenniser les espaces et les filières agricoles avec des systèmes mixtes et non spécialisés.
- Accompagner les mutations des exploitations agricoles vers un moindre impact sur l'environnement, et favoriser la valeur ajoutée de l'agriculture sur le territoire : vente directe, diversification (dont la méthanisation), circuits courts.
- Identifier les secteurs à enjeux.

La problématique forestière n'a pas pu être abordée dans le temps imparti.

Synthèse de l'atelier 3 :

Le tissu économique du territoire :

Des activités de proximité aux activités de rayonnement

Synthèse des éléments présentés par le bureau d'études :

➔ **Services aux habitants : quel niveau de maillage pour l'économie résidentielle ?**

- L'incidence des évolutions sociodémographiques sur l'économie résidentielle : entre 1999 et 2010, une augmentation de 5% du nombre d'habitants et 11,7% du nombre des ménages. Un desserrement des ménages qui favorise potentiellement le commerce de proximité. Mais une proportion très forte des ménages retraités (46% contre 34% en moyenne nationale), qui génèrent des besoins différents, plus faibles pour le commerce au sens strict.
- Un marché théorique important au total, mais émietté : Un marché théorique (dépenses cumulées des habitants) estimé à 282 M€ (au sens strict, hors restauration, automobile, services) à 2013, en progression de 15% (hors inflation) depuis 1999. Un apport potentiel du tourisme hébergé (hors hébergement et restauration) de l'ordre de 12 M€ supplémentaires, dont 6 M€ en alimentaire.
- Une armature commerciale marquée par la vacance de locaux, qui n'est pas nouvelle : L'offre en commerces et services est composée de 585 locaux commerciaux (situés dans des pôles commerciaux), dont 24% sont vacants, pour une surface de vente totale d'environ 45.000 m², mais dont seulement 39.000 m² actifs.
- Une diversité de l'offre intéressante, mais forcément incomplète : Un niveau de couverture équilibré voire large pour la réponse aux besoins courants. Une réponse sous-dimensionnée pour les autres registres, compte tenu de la proximité d'Albi.
- Des services marchands de proximité, à hauteur du possible ? : 57 des 71 communes ont un marché théorique inférieur à 5 M€. Les usages en directe proximité se limitent au mieux à 25% des dépenses des habitants.
- Des fortes interdépendances avec le tissu commercial proche, inéluctables ? : Le territoire est entouré par des agglomérations développement des surfaces commerciales importantes (Albi, Rodez, Montauban...).

➔ **Image du territoire et accueil d'entreprises : quelles ambitions pour le territoire ?**

- Une zone d'emplois qui semble perdre en attractivité
- Mais un territoire qui accueille de plus en plus d'entreprises : Néanmoins un nombre de salariés qui stagne.
- Un très fort impact de l'emploi public et social sur le territoire : Il représente 47% des emplois salariés, dont 23% pour l'hébergement médico-social et l'action sociale.
- Un nombre important de zones d'activités, en concurrence avec l'Albigeois : Quelle offre d'accueil des entreprises, mais surtout quelles accessibilités et quelle image ?

Synthèse des échanges des participants :

- Le phénomène de migration des commerces vers les périphéries est inquiétant, il faut que Carmaux garde ses commerces en centre ville et reste une ville animée. Dans les territoires ruraux la capacité de dépense s'est également déplacée sur les périphéries. Néanmoins Carmaux qui n'a jamais eu de zone commerciale périphérique doit conserver cette particularité pour favoriser le maintien des commerces et services en centre-bourg.
- Quel est l'impact du SCoT sur les services de l'Etat ?

- Est-ce que le commerce va se concentrer sur 2-3 pôles ? que va-t-il advenir du reste ?
- Le SCoT doit travailler sur les phénomènes de migrations avec le territoire du SCoT de l'Albigeois.
- La proximité de l'agglomération d'Albi et de celle de Rodez se trouvant à 1 heure et bientôt 45 min, jouent en la défaveur du territoire du SCoT.
- On doit travailler sur l'existant pour qu'il devienne attractif, notamment pour les centres bourgs.
- Les zones d'activités du territoire sont éloignées des aéroports, pour compenser cela, il faut développer les réseaux à très haut débit.
- La zone d'activités de l'ancienne mine est dégradée, elle n'est pas attractive.
- La voie rapide (RN 88) peut être un axe structurant, elle est un enjeu majeur.
- Les multiples sites touristiques du territoire (Cordes-sur-Ciel, Monestiés, Penne, la vallée du Viaur...), peuvent contribuer à un développement du territoire.
- L'agriculture est un enjeu important en terme économique.
- Que faire de l'abattoir de Carmaux ?
- Il faut développer les circuits courts en matière d'agriculture.
- Le plus gros point faible du territoire au point de vu économique est son IMAGE. Il y a un déficit de notoriété. Il faut vendre le territoire, en s'appuyant sur ses sites touristiques comme Cordes-sur-Ciel, Monestiés, le viaduc du Viaur, la vallée du Tarn ou sur ses équipements comme le nouveaux cinéma et la nouvelle piscine de Carmaux.

Synthèse de l'atelier :

Préambule :

46% des ménages du territoire sont des retraités.

23% des emplois salariés sont liés à l'hébergement médico-social et à l'action sociale dont les services à la personne.

Services aux habitants : quel niveau de maillage pour l'économie résidentielle ? :

Quelle stratégie pour les communes rurales ?

Développement des commerces et des services publics ?

Attention au cadrage du SCoT en matière d'implantation.

A faire finement : trop alimentaire, pas assez de diversité ?

Cibler les domaines insuffisamment pourvus ?

L'attractivité de l'offre prime sur l'infrastructure.

Ne pas penser unilatéral, du client au commerce, mais aussi du commerce au client.

Image du territoire et accueil d'entreprises : quelles ambitions pour le territoire ? :

Avant tout la question de l'image à valoriser.

Une offre de zones d'activités existantes et neuves, mais qui se commercialisent difficilement.

La faiblesse en terme d'accessibilité du territoire est à compenser par d'autres atouts à développer tels que le très haut débit et la qualité de vie.

De l'agriculture vers l'agro-alimentaire ? exemple de l'abattoir.

Développement des circuits courts ?